

Pièces à fournir
CARTE D'IDENTITE PERSONNE MINEURE
Empreinte index gauche obligatoire à partir de 13 ans

PREMIERE DEMANDE gratuite avec passeport	PREMIERE DEMANDE gratuite sans passeport	RENOUVELLEMENT gratuit avec CNI valide ou périmée de - de 2 ans	RENOUVELLEMENT gratuit avec CNI périmée de + de 2 ans	RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL 25 € timbres fiscaux
formulaire CERFA complété et signé en noir	formulaire CERFA complété et signé en noir	formulaire CERFA complété et signé en noir	formulaire CERFA complété et signé en noir	formulaire CERFA complété et signé en noir
2 photographies d'identité identiques	2 photographies d'identité identiques	2 photographies d'identité identiques	2 photographies d'identité identiques	2 photographies d'identité identiques
justificatif de domicile des parents (facture gaz, téléphone, impôts, attestation sécurité sociale, fiche de paye)	justificatif de domicile des parents (facture gaz, téléphone, impôts, attestation sécurité sociale, fiche de paye)	justificatif de domicile des parents (facture gaz, téléphone, impôts, attestation sécurité sociale, fiche de paye)	justificatif de domicile des parents (facture gaz, téléphone, impôts, attestation sécurité sociale, fiche de paye)	justificatif de domicile des parents (facture gaz, téléphone, impôts, attestation sécurité sociale, fiche de paye)
en cas de garde alternée 1 justificatif de chaque domicile + CNI de chacun des parents	copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance	carte d'identité sécurisée	carte d'identité périmée	déclaration de perte ou de vol
un justificatif de l'autorité parentale (copie intégrale acte de naissance enfant ou jugement de divorce)	en cas de garde alternée 1 justificatif de chaque domicile + CNI de chacun des parents	en cas de garde alternée 1 justificatif de chaque domicile + CNI de chacun des parents	un justificatif de l'autorité parentale (copie intégrale acte de naissance ou jugement de divorce)	un justificatif de l'autorité parentale (copie intégrale acte de naissance ou jugement de divorce)
passport sécurisé valide	justificatif de nationalité française si le décret de nationalité ne figure pas sur votre acte de naissance	un justificatif de l'autorité parentale (copie intégrale acte de naissance enfant ou jugement de divorce)	passport sécurisé valide ou extrait d'acte de naissance	passport sécurisé valide ou extrait d'acte de naissance
	un justificatif de l'autorité parentale (copie intégrale acte de naissance enfant ou jugement de divorce)		passport sécurisé valide ou justificatif de nationalité française	passport sécurisé valide ou justificatif de nationalité française
			en cas de garde alternée 1 justificatif de chaque domicile + CNI de chacun des parents	en cas de garde alternée 1 justificatif de chaque domicile + CNI de chacun des parents